Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260702-2026_33D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°33

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 27/06/26
Date d'affichage : 27/06/26

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,
le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération

Participation financière au projet de Topocarte du GR de Pays « Tour de la Rance »

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, PELLOIN, RICHTER.

Absent excusé : M. GRALL

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- le GR® de Pays « Tour de la Rance » constitue un itinéraire structurant de 97 km participant à la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire ;

- ce projet s'inscrit dans les politiques publiques locales en faveur du développement des mobilités douces, du tourisme durable et de l'attractivité territoriale ;

- cet itinéraire favorise également les retombées économiques locales, notamment pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration ;

- sa bonne accessibilité par les transports en commun (train et bus) répond aux enjeux de transition écologique ;

- le projet de réalisation d'une Topocarte, porté par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), constitue un outil stratégique de promotion à l'échelle nationale ;

- cette Topocarte, dont la parution est prévue au printemps 2027 avec un tirage de 2 500 exemplaires, permettra de renforcer la visibilité du GR® de Pays « Tour de la Rance » auprès d'un large public, notamment les jeunes pratiquants ;

- le coût global du projet s'élève à 12 000 €, dont 8 000 € restent à financer par les collectivités partenaires ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260702-2026_33D-DE

- en contrepartie de leur participation, 800 exemplaires seront répartis entre les collectivités partenaires selon des critères d'équité tenant compte du linéaire et de la population ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de participation de la commune de Langrolay-sur-Rance au financement de la Topocarte du GR® de Pays « Tour de la Rance ».

Article 2 : D'attribuer une participation financière d'un montant de 500 € au profit de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Article 3 : D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation, notamment toute convention afférente.

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027 de la commune.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE
Côtes d'Armor

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS